

## Couverture sociale

### Le régime complémentaire

Le travail temporaire vous donne droit, en plus du régime normal de la Sécurité Sociale, à un régime d'indemnisation complémentaire en cas de maladie, accident du travail, maternité, adoption, invalidité ou décès.

Ces indemnités complémentaires sont soumises à certaines conditions d'ancienneté dans le travail temporaire et/ou chez **ACTTIF**.

Elles vous sont exposées de manière complète dans un fascicule qui est à votre disposition dans toutes nos agences.

## Les autres avantages

Dans le cadre du 1% logement, **ACTTIF** peut aussi, sous certaines conditions, vous faire bénéficier d'un prêt pour l'achat de votre habitation principale, dans le seul cas de mobilité professionnelle, où vous permettre d'accéder à un logement locatif du secteur social.

**ACTTIF** cotise pour vous à une caisse de retraite complémentaire à laquelle vous pouvez écrire pour recevoir une attestation de vos points retraite :

**Réunica Bayard**  
154, rue Anatole France  
92599 LEVALLOIS PERRET CEDEX  
Tél. 0 825 12 50 50

Le groupe Réunica Bayard met également en œuvre diverses actions sociales. Pour plus, de renseignements, rendez vous sur le site internet [www.groupe-bayard.com](http://www.groupe-bayard.com)

## FAS-TT, votre interlocuteur social

Le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) vous permet sous certaines conditions de bénéficier de différents services :

- Un service social pour écouter, informer, orienter, aider les intérimaires.
- Un accès facilité aux garanties médico-chirurgicales d'une mutuelle, permettant le remboursement des frais de santé à des tarifs préférentiels.
- Un accès facilité au logement locatif et des solutions temporaires dans 18 résidences en Ile-de-France.
- Une aide financière pour la scolarité de vos enfants : rentrée scolaire, universitaire et bourse d'études.
- Une aide financière pour les vacances de vos enfants (séjours scolaires, linguistiques, colonies de vacances, stages sportifs,...).
- Un accès facilité aux crédits à la consommation.
- Des prêts complémentaires pour faciliter l'acquisition de votre résidence principale.

Pour tous ces services, renseignez-vous auprès de votre agence **ACTTIF** ou auprès du FASTT : Numéro vert 0800 28 08 28

## Avec ACTTIF, faites un parcours qualifiant

### La valeur ajoutée

Grâce à la diversité des missions que vous allez effectuer chez **ACTTIF**, vous élargirez rapidement votre expérience professionnelle et développerez ainsi votre capacité d'adaptation.

Cette valeur ajoutée, un des avantages du travail temporaire, sera demain votre meilleure carte de visite.

**ACTTIF** vous propose aussi des formations courtes, pour améliorer vos qualifications ou pour en acquérir de nouvelles.

Ces programmes courts que vous suivrez vous permettront d'être de plus en plus performant(e) face au marché du travail.

The logo for ACTTIF features the word 'ACTTIF' in a stylized, hand-drawn font. The letters 'A', 'C', 'I', and 'F' are blue, while the 'T's are green. The letters are interconnected, with the 'T's being particularly prominent. Below the main text, there are horizontal blue lines that extend from the 'A' and 'F'.

TRAVAIL TEMPORAIRE

*vous accueille*

## Vos missions, notre service

Les succès de votre mission et de votre intégration dans l'entreprise dépendent de vos qualités professionnelles mais aussi de votre comportement sur le lieu de travail.

Lorsque vous êtes en mission, vous devez respecter les consignes de travail de l'entreprise dans laquelle vous êtes détaché(e).

Nous choisirons vos missions en fonction de vos compétences, de vos goûts, de votre expérience, de vos contraintes géographiques et de votre disponibilité.

Le dialogue que nous aurons ensemble à leur sujet vous permettra de les accepter en toute liberté.

Vous devrez vous conformer scrupuleusement aux méthodes de travail et aux usages des entreprises dans lesquelles vous serez détaché(e).

Si vous rencontrez des difficultés particulières dans votre travail, vous nous en parlerez.

Confirmez nous dès que possible vos dates de fin de mission ainsi que vos éventuels départs en vacances ou indisponibilités.

Nous pourrions ainsi mieux prévoir et choisir votre mission suivante.

## Votre sécurité et hygiène

Nous attirons chaque fois votre attention sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes et équipements de sécurité afin d'éviter tout risque d'accident.

Par exemple :

- Respect de l'interdiction de fumer dans les locaux
- Port des vêtements de travail...

La sécurité au travail est un enjeu social et humain majeur qui nous concerne tous.

Vous avez accès au même titre que les autres salariés de l'entreprise utilisatrice, aux équipements mis à la disposition du personnel (vestiaires, douches, ...).

## Votre contrat, notre engagement

### Contrat de mission

Chaque mission acceptée donne lieu à un contrat écrit qui vous lie à **ACTTIF** pour toute sa durée. Vous y trouverez toutes les caractéristiques techniques et humaines de votre poste : qualification et nature du travail à effectuer, équipements de sécurité, durée de la mission, horaires de travail et bien sûr votre salaire.

### Salaires et indemnités

Votre salaire correspond à celui que vous auriez perçu si vous aviez été embauché(e) définitivement à ce poste dans l'entreprise.

A ce salaire s'ajoute deux primes qui vous seront payées en fin de mission, quelle qu'en soit la durée :

- L'indemnité de fin de mission (IFM)  
Soit 10% du salaire brut.

Vous ne percevez pas cette indemnité dans les trois cas suivants :

1. Si vous êtes embauché(e) dans l'entreprise utilisatrice à la fin de votre mission
2. Si vous arrêtez votre mission en cours, si vous commettez une faute grave ou en cas de force majeure
3. Si vous êtes en contrat de mission formation

- L'indemnité de Congés Payés (CP)  
10% du salaire brut total, IFM comprise.

D'autres indemnités peuvent être prévues dans certaines missions : déplacement, prime de panier, jours fériés.

Nous vous le préciserons chaque fois.

## Votre paie mensuelle

Chaque vendredi vous ferez signer votre relevé d'heures **ACTTIF** et y ferez apposer le cachet de l'entreprise. Si votre mission se termine en cours de semaine, vous procéderez de la même manière. Vous remettrez votre relevé d'heures avant le mardi suivant chaque semaine de mission.

Vous recevrez chaque mois votre bulletin de salaire détaillé accompagné de votre chèque si vous avez opté pour cette formule ou par virement sur votre compte bancaire ou postal.

Conservez soigneusement tous vos bulletins : vous en aurez besoin en cas de maladie, de remboursement de frais médicaux ou pour faire votre déclaration de revenus.

A la fin de votre mission et sur votre demande il vous sera remis un certificat de travail et une attestation ASSEDIC.

### Acompte exceptionnel

Vous pouvez demander un acompte exceptionnel sur les heures travaillées la semaine précédente. Votre demande devra être enregistrée auprès de votre agence avant le mardi soir. Un virement sera effectué ou un chèque vous sera remis le vendredi de la même semaine.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'aucun acompte ne pourra être effectué entre le 1er et le 11 du mois, en raison de la préparation des paies.

### Congés pour événements familiaux

Vous pouvez bénéficier sur justification, d'une autorisation exceptionnelle d'absence, sans réduction de votre salaire (justificatifs à fournir). Renseignez-vous auprès de votre agence **ACTTIF**.

### Jours fériés

Les jours fériés dans l'entreprise utilisatrice vous sont indemnisés dans les mêmes conditions que les salariés permanents, dans la mesure où vous avez travaillé la veille et le lendemain de ces jours fériés, à l'exclusion de toute condition d'ancienneté.